



Projets éoliens St-Cirgues/Laurettes : Les deux mairies vont planifier un vote

12 août 2024

➤ Valse des promoteurs : le projet est-il vraiment intéressant ?

Initialement développé par Cubico, racheté par Neoen et maintenant Neoen vient d'être rachetée majoritairement par le fonds de pension canadien Brookfield.

➤ Deux Secteurs mal adaptés à l'éolien,

L'un à proximité du hameau Calméjane et l'autre en bordure de la vallée du Bervezou, s'étendrait des Cours jusque Le Cayrou, en passant à proximité *du site remarquable du Gouffre des Cloches* (une partie de la zone sur Sabadel ?). Ces deux secteurs sont :

- Au cœur d'un habitat dispersé : 38 hameaux à moins de 1000 m des zones éoliennes en projet.
- Peu ventés, accidentés (terrassements et raccordements coûteux), nécessitant des déboisements importants (négatif pour la réduction de CO₂ et la biodiversité)

➤ Saturation du Haut-Ségala :

- À Gorses et à Labastide-du-Haut-Mont: deux projets développés par Vensolair
- À Sousceyrac un nouveau projet s'ajoutant aux 7 éoliennes existantes de La Luzette.
- À Parlan un projet autorisé de 4 éoliennes, développé par AboWind

➤ Sept autres zones potentielles sur les communes de St-Cirgues et, Laurettes en suspens pour un 2^{ème} temps.

7 autres zones, sont classées « potentiellement favorables à l'éolien¹ » par la DREAL Occitanie, sur une cartographie dédiée aux énergies renouvelables et consultables sur le site [<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>].

Un changement de propriétaires ou de municipalité ou de réglementation, peut placer plusieurs des 7 autres zones de St-Cirgues et Laurettes, en position de compléter les projets initiaux.

➤ L'acceptation des projets éoliens d'aujourd'hui, favorisera les extensions de demain, plus près de chez vous.

- Extensions qui seraient facilitées par un réseau de raccordements déjà en place.
- Qui souhaiterait vivre à 500 m sous des éoliennes de 180 à 240 mètres de hauteur ? Est-il normal de l'imposer aux autres ? Faisons preuve aussi de solidarité.

¹ = zones éloignées de 500 m des habitations sans contraintes aéronautiques et sans protection de type Natura2000.

➤ **Contrairement aux affirmations des promoteurs, la réalisation de ces projets aurait des conséquences néfastes :**

- Sur la santé humaine : troubles du sommeil, acouphènes, vertiges, nausées, migraines, tachycardie, irritabilité, troubles digestifs.
Le 8/7/2021, **La Cour d'Appel de Toulouse a condamné un promoteur à indemniser un couple obligé de déménager pour retrouver la santé.**
- Sur la santé animale : Une enquête, publiée par le Ministère de l'Agriculture le 25 avril 2024, indique que 1015 éleveurs ont signalé des perturbations dans les élevages laitiers, des troubles de comportement, une baisse de production et une surmortalité des animaux à proximité d'installations électriques et d'éoliennes.
Notons la surmortalité observée chez les oiseaux, les chauves-souris et les abeilles.
- Sur l'environnement : confiscation des paysages pleine nature, réduction des espaces boisés primordiaux pour la préservation du climat et de la biodiversité.
- Sur l'avenir de l'économie locale : perte d'habitants et baisse du tourisme entraînant un appauvrissement général pour le commerce, l'artisanat et l'emploi.
- Effondrement des valeurs immobilières : Le 12/03/2024, la Cour d'Appel de Rennes a condamné un promoteur à dédommager 13 riverains habitant entre 516m et 1344 m d'un parc de 3 éoliennes de 118 m de hauteur en réparation de la **perte d'habitabilité** et la **perte de la valeur de leur maison**.
Pour 7 d'entre eux, les indemnités représentent **30 à 40% de la valeur estimée avant l'implantation d'éoliennes**.

➤ **Ne laissons pas les promoteurs saccager le Haut-Ségala pour un gain énergétique dérisoire**

On totalise sur les communes voisines (Saint Hilaire, Latronquière, Sénailac-Latronquière et Gorses), 11 zones définies « potentiellement Favorables à l'éolien », par la DREAL Occitanie et figurant dans le site Cartographique des EnR cité plus haut.

Nombre de ces zones pourraient voir le développement de projets futurs.

Une forte mobilisation citoyenne est nécessaire : ceci a permis à Bagnac-sur-Célé de stopper en juin 2024 le projet éolien de la Société VSB Energies Nouvelles.

Pour arrêter ce désastre nous appelons à :

- ❖ Participer en très grand nombre à la consultation que vont organiser les communes de St-Cirgues et Laurettes.
- ❖ Voter NON à ce projet éolien en zone peu ventée, qui placerait de nombreuses habitations à moins de 1000 mètres d'éoliennes d'au moins 180 m de hauteur.
- ❖ Voter NON à ce projet éolien qui ferait rentrer le loup dans la bergerie

Vous pouvez :- Transmettre votre adresse mail à ventduhautsegala@gmail.com pour faciliter la communication.
Adhérer à notre association.
Visionner le documentaire sur YouTube « Pour en finir avec les éoliennes ».